

Accueil>Intenter une action en justice>Où et comment>Coûts

Coûts

Allemagne

Cette page fournit des informations sur les frais de justice en Allemagne. Les études de cas suivantes vous donneront une idée plus précise du coût des procédures: Droit de la famille - divorce Droit de la famille – garde des enfants Droit de la famille – pension alimentaire Droit commercial – contrats Droit commercial – responsabilité

Cadre réglementaire régissant les rémunérations des professions juridiques

Avocats

L'Allemagne n'établit aucune distinction entre les différentes catégories d'avocats.

En Allemagne, la rémunération des avocats est fixée soit par la loi sur la rémunération des avocats (*Rechtsanwaltsvergütungsgesetz*) (RVG), soit par une convention d'honoraires conclue entre l'avocat et son client. Il est toujours possible d'établir une convention d'honoraires plutôt que d'appliquer les rémunérations prévues par la loi. Dans ce dernier cas, il convient, néanmoins, de respecter les dispositions de l'article 49 b du Code fédéral des avocats (BRAO - *Bundesrechtsanwaltsordnung*) et des articles 3a à 4 b de la loi sur la rémunération des avocats. Notamment, lorsqu'un avocat représente un client en justice, la rémunération convenue peut dépasser celle prévue par la loi, mais ne doit jamais lui être inférieure.

Le **barème des rémunérations** annexé à la RVG (annexe 1 de la RVG) prescrit soit des **rémunérations fixes**, soit des **fourchettes** applicables aux différentes prestations. Les honoraires dépendent normalement **de la valeur du litige**. Lorsqu'une fourchette de rémunérations est indiquée pour une valeur de litige, elle précise la rémunération maximale et la rémunération minimale qui peuvent être appliquées aux différentes prestations. Le tableau des rémunérations figurant à l'annexe 2 de la RVG présente les rémunérations en fonction de la valeur du litige. Dans chaque cas, la rémunération appropriée à l'intérieur de la fourchette de rémunération prescrite doit être déterminée ex aequo et bono, compte tenu notamment du volume et de la difficulté du travail pour l'avocat, de l'importance de l'affaire, des revenus et de la situation patrimoniale du client. Si l'avocat risque d'engager sa responsabilité, il peut également en tenir compte lorsqu'il fixe ses honoraires. Des fourchettes de rémunération sont appliquées notamment dans les affaires de droit pénal et de droit social.

Huissiers de justice

Les huissiers (*Gerichtsvollzieher*) ne calculent leurs émoluments qu'en vertu de la **loi sur les frais d'huissier** (*Gerichtsvollzieherkostengesetz*, GvKostG). À chaque acte d'huissier correspond une **rémunération déterminée**.

Coûts fixes

Coûts fixes dans les procédures civiles

Coûts fixes pour les parties au procès civil

Le tribunal reçoit habituellement des **frais de procédure**, qui sont calculés en fonction du **montant de la créance**. Dans les **affaires civiles**, ces frais sont déterminés par la **loi sur les frais de justice** (*Gerichtskostengesetz*) (GKG) et la **loi sur les frais de justice en matière familiale** (*Gesetz über Gerichtskosten in Familiensachen*) (FamGKG). Les coefficients dont sont assortis les frais figurent dans le barème des frais (annexe 1 de la loi correspondante). L'annexe 2 présente, dans un tableau, les frais en fonction de la valeur du litige. Dans les procédures civiles en général et dans les litiges familiaux, notamment en matière d'obligations alimentaires, le coefficient appliqué aux frais de procédure est de **3**, tandis que dans les affaires matrimoniales il est de **2**. Dans les affaires relatives aux enfants, notamment en ce qui concerne les droits de garde et de visite des parents, le coefficient s'élève à **0,5**. La valeur du litige est déterminée de la façon suivante:

Dans les **affaires matrimoniales**, la détermination de la valeur du litige est laissée à l'appréciation du tribunal, compte tenu des éléments particuliers de chaque cas d'espèce, notamment du volume et de l'importance de l'affaire, des revenus et de la situation patrimoniale des époux. Pour les revenus, il convient de considérer le triple des revenus nets des deux époux. Les tribunaux fixent normalement la valeur du litige à trois fois les revenus nets.

Dans les **litiges familiaux**, la valeur du litige dépend généralement du montant de la créance; dans les **affaires d'obligations alimentaires**, c'est le montant des aliments invoqués, au maximum leur montant annuel, qui sert à déterminer celui de la future pension alimentaire. Les arriérés accumulés jusqu'à l'introduction de la demande viennent s'y ajouter.

Dans les **affaires relatives aux enfants**, notamment en ce qui concerne les droits de garde et de visite des parents, la valeur du litige s'élève à 3 000 euros.

En ce qui concerne la **représentation en justice par ministère d'avocat**, la **rémunération** de celui-ci est, en l'absence de convention d'honoraires, fondée sur la **valeur du litige** qui correspond généralement au montant retenu pour déterminer les frais de justice. La loi sur la rémunération des avocats prévoit en détail, selon le type d'action engagée, la rémunération et les coefficients applicables. L'annexe 2 de ladite loi présente, dans un tableau, le montant de la rémunération en fonction de la valeur du litige. Dans les actions civiles en première instance, l'avocat reçoit habituellement des **frais de procédure** affectés d'un coefficient de 1,3 et des **frais d'audience** affectés d'un coefficient de 1,2. Si l'avocat aide les parties à trouver un **accord** en première instance, il perçoit en outre des **honoraires pour règlement amiable** du litige (*Einigungsgebühr*) dont le coefficient est de **1**.

Stade de la procédure civile auquel les coûts fixes doivent être payés

Dans les **affaires civiles générales**, les **affaires d'obligations alimentaires** et les **affaires matrimoniales**, les frais de justice doivent être payés **dès l'introduction du recours ou de la demande**. Dans les **affaires familiales**, ils sont dus à **l'issue de la procédure**. Sauf convention contraire, les prestations de l'avocat sont, en principe, rémunérées à l'expiration de son mandat. L'avocat est cependant autorisé par la loi à demander le versement d'une provision.

Coûts fixes dans les procédures pénales

Coûts fixes pour les parties aux procédures pénales

Au pénal, les coûts fixes ne sont perçus qu'après le prononcé de la **condamnation**. Les frais de justice sont déterminés en fonction de la peine prononcée et sont compris entre **120 et 900 EUR**. En l'absence de convention d'honoraires, l'avocat, qu'il soit l'avocat de la défense ou celui du requérant, a droit à être rémunéré en contrepartie de prestations déterminées dont les montants sont fixés au sein d'une fourchette. La hauteur de cette fourchette de rémunération est fixée dans chaque cas de figure par le législateur.

Stade de la procédure pénale auquel les coûts fixes doivent être payés

Les frais de justice sont perçus **une fois la condamnation prononcée**. Sauf convention contraire, l'avocat est rémunéré pour ses prestations à la fin de son mandat. Il est cependant autorisé par la loi à demander le versement d'une provision.

Coûts fixes dans les procédures constitutionnelles

Coûts fixes pour les parties aux procédures constitutionnelles

À moins d'avoir été abusivement introduite, la procédure devant la Cour constitutionnelle fédérale (*Bundesverfassungsgericht*) est gratuite [article 34 de la loi sur la Cour constitutionnelle fédérale (*Bundesverfassungsgerichtsgesetz*). La représentation, notamment par un avocat (*Rechtsanwalt*), n'est requise qu'en cas d'audience (article 22 de la loi sur la Cour constitutionnelle fédérale).

Stade de la procédure constitutionnelle auquel les coûts fixes doivent être payés

Sauf convention contraire, l'avocat est rémunéré pour ses prestations à l'expiration de son mandat. Il est cependant autorisé par la loi à demander le versement d'une provision.

Informations préalables à fournir par les représentants légaux

Droits et obligations des parties

L'avocat est tenu de donner à son client **des informations complètes, de le conseiller** et de lui proposer le moyen le plus sûr et le moins risqué de parvenir à l'objectif souhaité. Il doit également attirer l'attention de son client sur **tous les risques** que présente l'affaire, afin de lui permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause. Il appartient à l'avocat de décider des informations à communiquer à son client. L'avocat doit **répondre aux questions de son client de manière exhaustive et avec sincérité**. Avant de saisir le tribunal, l'avocat doit clairement indiquer à son client les perspectives de la procédure et les risques qu'elle comporte. Cela recouvre notamment le risque financier et les chances d'obtenir gain de cause.

Une **obligation d'information particulière** incombe à l'avocat dans certains cas:

si la rémunération de l'avocat est déterminée en fonction **de la valeur du litige**, l'avocat doit le signaler avant d'accepter le mandat (article 49 b, paragraphe 5, du Code fédéral des avocats);

en cas de **convention d'honoraires** avec l'avocat, ce dernier est tenu de préciser qu'en cas de remboursement des frais, seuls les frais prévus par la loi seront remboursés (article 3a, paragraphe 1, troisième phrase, de la loi de rémunération des avocats);

si l'avocat convient avec son client que le montant de ses **honoraires dépendra de l'issue du litige**, il doit lui signaler que cet accord n'a aucune incidence sur les autres frais que le client pourrait être amené à payer (article 4a, paragraphe 3, deuxième phrase, de la loi sur la rémunération des avocats);

avant de conclure un accord de représentation devant **un tribunal du travail**, l'avocat doit informer son client que sa rémunération n'est pas remboursable [article 12a, paragraphe 1, deuxième phrase, de la loi relative aux juridictions du travail (*Arbeitsgerichtsgesetz*)].

Bases juridiques pour la taxation des dépens

Où peut-on s'informer sur la législation allemande relative à la taxation des dépens?

Les textes de loi relatifs à la taxation des dépens sont disponibles en librairie ou peuvent être téléchargés gratuitement de l'internet dans leur version la plus récente.

Dans quelle langue puis-je obtenir les informations sur la législation allemande relative à la taxation des dépens?

Les informations sont rédigées en allemand.

Où trouver des informations complémentaires sur les frais procéduraux?

Site web fournissant des informations sur les frais procéduraux

Les **versions les plus récentes des lois** peuvent être consultées sur le site web du ministère fédéral de la justice. Vous pouvez télécharger les différentes lois sur la question en saisissant l'abréviation correspondante (GKG, FamGKG, GvKostG et RVG).

Où trouver des informations sur la durée moyenne des différentes procédures?

Le Bureau fédéral des statistiques (*Statistisches Bundesamt*) édite une **série annuelle de publications statistiques** sur l'administration de la justice. La **série 10, sous-série 2.1**, par exemple, contient des données sur la **durée des procédures civiles dans l'ensemble de l'Allemagne**, ventilées par Land et circonscriptions d'*Oberlandesgericht* (tribunal régional supérieur) Des données séparées sont fournies pour les tribunaux cantonaux (*Amtsgerichte*) et les tribunaux régionaux (*Landgerichte*), d'une part, et pour les *Oberlandesgerichte*, d'autre part, ainsi que pour les procédures en première et deuxième instances. La série ne contient aucune statistique sur la durée des procédures selon les différents types d'actions.

Où trouver des informations sur le coût global moyen d'une procédure particulière?

Des livres qui traitent du risque financier **moyen des procédures civiles** sont disponibles à la vente.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Où trouver des informations sur la TVA? Quels sont les taux applicables?

Les juridictions et les huissiers audienciers ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée. Les avocats doivent appliquer un taux de TVA de 19 %; le montant correspondant est facturé séparément; il n'est donc pas compris dans leur rémunération.

Aide juridictionnelle

Plafond de ressources applicable dans les procédures civiles

L'aide juridictionnelle peut être obtenue sur demande par toute personne qui, compte tenu de sa situation personnelle et financière, n'est pas en mesure de prendre en charge les frais du procès, ou qui ne peut les assumer que partiellement ou par échelonnements. L'action ou la défense en justice envisagée doit présenter des chances de succès suffisantes et ne doit pas apparaître vexatoire. La partie plaignante doit néanmoins utiliser ses moyens financiers, dans la mesure du raisonnable. En fonction de son niveau de ressources, une partie peut se voir accorder l'aide juridictionnelle, qui soit prendra la forme d'une **subvention totale** sans obligation de remboursement, soit sera **assortie d'une obligation de remboursement échelonné**. Le ministère fédéral de la justice a publié un dépliant gratuit intitulé «Conseils juridiques et Aide juridictionnelle» (*Beratungshilfe und Prozesskostenhilfe*) qui répond, à l'aide d'exemples, aux questions les plus souvent posées.

Plafond de ressources applicable aux défendeurs dans les procédures pénales

En matière pénale, les plafonds de ressources **ne s'appliquent pas** au suspect ou au prévenu/à l'accusé. L'octroi de l'aide juridictionnelle est régi par d'autres critères.

Plafond de ressources applicable aux victimes d'infractions dans les procédures pénales

L'aide juridictionnelle est octroyée sous condition **de ressources**. À cette fin, des plafonds de ressources flexibles sont fixés compte tenu, d'une part, des coûts que devrait engendrer l'affaire, d'autre part, de la situation sociale du demandeur (obligations alimentaires, coûts de logement). L'aide juridictionnelle peut également être octroyée en contrepartie de l'obligation de la rembourser **par paiements échelonnés**.

Autres conditions relatives à l'octroi de l'aide juridictionnelle aux victimes d'infractions pénales

Les victimes de certains crimes graves prémédités peuvent demander à bénéficier des services gratuits d'un conseil juridique, quelle que soit leur situation financière.

Autres conditions relatives à l'octroi de l'aide juridictionnelle aux prévenus/accusés

L'octroi de l'aide juridictionnelle aux suspects et aux prévenus/accusés (commission d'office d'un avocat) n'est pas sous condition de ressources mais subordonné à certaines conditions juridiques, parmi lesquelles la gravité de l'infraction, la menace de certaines conséquences juridiques (comme l'

interdiction d'exercer une profession ou l'internement en établissement psychiatrique ou neurologique), la complexité de la situation de fait et de droit, la question de savoir si le prévenu/l'accusé est incarcéré ou fait l'objet d'une procédure conservatoire, si le précédent avocat de la défense a été suspendu, ou si le prévenu/l'accusé est ou non en mesure d'assurer sa défense.

Procédures juridictionnelles exemptes de frais

En vertu de l'**article 183 de la loi relative aux juridictions sociales** (*Sozialgerichtsgesetz*, SGG), les poursuites engagées devant ces juridictions n'entraînent **aucun coût pour les ayants droit** (à savoir les personnes assurées, les bénéficiaires d'une prestation y compris les bénéficiaires d'une pension de réversion, les personnes handicapées et leurs ayants cause, à condition qu'elles participent en leurs qualités respectives aux procédures en tant que demandeurs ou défendeurs). Les demandeurs et défendeurs concernés par des procédures engagées devant les juridictions sociales qui ne relèvent pas de ces catégories doivent acquitter pour chaque litige un **montant forfaitaire** conformément à l'**article 184 de la SGG: 150 EUR** pour les procédures devant les tribunaux du contentieux social (*Sozialgerichte*), **225 EUR** pour les procédures devant les tribunaux régionaux du contentieux social (*Landessozialgerichte*) et **300 EUR** pour les procédures devant la Cour fédérale du contentieux social (*Bundessozialgericht*). L'**article 197 a de la SGG** prévoit une dérogation à ces règles: les coûts prévus par la loi sur les frais de justice sont également exigibles dans les procédures devant les juridictions sociales lorsque ni le demandeur ni le défendeur n'appartiennent aux catégories des personnes mentionnées à l'**article 183 de la SGG**.

Les dispositions suivantes s'appliquent en **matière pénale**: si le prévenu/l'accusé est acquitté, s'il n'est pas traduit en justice ou s'il est mis fin aux poursuites engagées contre celui-ci, les frais (dépenses publiques) et les dépenses nécessairement engagés par le défendeur sont en principe à la charge de l'État.

Dans quel cas la partie succombante doit-elle supporter les dépens de la partie gagnante?

La partie succombante doit payer les dépens de la partie adverse pour autant qu'ils aient été nécessaires aux poursuites ou à la défense; il s'agit notamment de la **rémunération légale de l'avocat** de la partie ayant obtenu gain de cause **et des dépenses qu'il a exposées**, des **frais de déplacement** ainsi que de toute **perte de salaire** subie en raison de la comparution devant le tribunal.

Rétribution des experts

Les experts **mandatés par un tribunal** reçoivent une **rémunération horaire** prévue par la loi sur la rémunération et l'indemnisation des experts judiciaires et autres intervenants (*Justizvergütungs- und –entschädigungsgesetz*, JVEG). Cette rémunération doit être payée par les parties.

Les frais d'un expert mandaté **à titre privé** par une partie aux fins de la préparation du **procès n'entrent pas dans les coûts de procédure** dont le remboursement est décidé dans le jugement. Leur remboursement doit donc être **demandé séparément**. Si une partie s'est adressée à un expert pour qu'il donne son avis lors du procès, le remboursement dépend de la nécessité de cet avis dans le cas d'espèce. La rémunération d'un expert mandaté par le tribunal pour apporter une preuve par expert est payée par la partie succombante; si les parties n'ont que partiellement obtenu gain de cause, elles supportent une part des frais de l'expert dans la mesure où elles ont perdu/gagné.

Rétribution des traducteurs et interprètes

Les traducteurs et interprètes **mandatés par une juridiction** reçoivent une rétribution également fixée par la loi sur la rémunération et l'indemnisation des experts judiciaires et autres intervenants (*Justizvergütungs- und –entschädigungsgesetz*) (JVEG). Elle est due par les parties au procès. Les interprètes sont rémunérés sur la base d'un **taux horaire**; les traducteurs sont payés **à la ligne**.

Au **pénal**, le coût des services d'interprétation ou de traduction nécessaires aux prévenus/accusés ou aux parties intéressées est normalement financé par les fonds publics, à condition que ces services soient nécessaires à la défense ou à l'exercice des droits procéduraux.

Liens utiles

[Ministère fédéral de la justice](#)

[Équipe de médiation de l'Association allemande des avocats](#)

[Association fédérale en matière de médiation familiale](#)

[Association fédérale pour la médiation](#)

[Association fédérale pour la médiation dans le monde des affaires et du travail](#)

[CfM](#)

[Médiateur du système bancaire privé](#)

[Médiateur du système bancaire public](#)

[Commission de conciliation de la Banque centrale allemande](#)

[Médiateur du groupe bancaire coopératif allemand](#)

[Médiateur des banques d'épargne-construction](#)

[Médiateur des banques d'épargne-construction des Länder](#)

[Service de conciliation en ligne pour les litiges découlant du commerce sur l'internet](#)

[Comités consultatifs et commissions de conciliation des chambres de médecins](#)

[Commission de conciliation pour la mobilité](#)

[Commission de conciliation pour les touristes](#)

[Commission de conciliation de la Rhénanie-Du-Nord-Westphalie pour les transports locaux](#)

[Médiateur de l'assurance santé individuelle et de l'assurance dépendance privées](#)

[Commission de conciliation de l'Association fédérale des directeurs funéraires d'Allemagne](#)

[Commission de conciliation de l'agence fédérale des réseaux](#)

[Médiateur immobilier auprès de l'Association allemande de l'immobilier](#)

[Instances d'arbitrage des Chambres de commerce et d'industrie](#)

[Commission du consensus pour les honoraires et les dommages-intérêts](#)

[Association des constructeurs automobiles allemands](#)

Dernières versions en date des lois

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

La version originale de cette page [de](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 1 – droit de la famille - divorce - Allemagne

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille - divorce, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie qui demande le divorce au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: un couple se marie. Par la suite, les époux se séparent et conviennent de divorcer.

Cas B – Situation transnationale: deux ressortissants d'un même État membre (État membre A) se marient. Le mariage est célébré dans l'État membre A. Après le mariage, les époux partent vivre et travailler dans un autre État membre (État membre B), où ils établissent leur résidence. Peu après, le couple se sépare; la femme retourne dans l'État membre A, tandis que le mari reste dans l'État membre B. Le couple convient de divorcer. À son retour dans l'État membre A, la femme demande immédiatement le divorce devant les tribunaux de l'État membre B.

Frais en Allemagne

Frais afférents aux instances et aux appels

Étude de cas	Instance	Appels
	Frais d'instance initiaux	Frais d'instance initiaux
Cas A	Dépendent des revenus et du patrimoine	Dépendent des revenus et du patrimoine
Cas B	Dépendent des revenus et du patrimoine	Dépendent des revenus et du patrimoine

Frais d'avocats

Étude de cas	Avocat
	Coût moyen
Cas A	Dépend des revenus et du patrimoine
Cas B	Dépend des revenus et du patrimoine

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution

Étude de cas	Indemnisation de témoins	Gage ou caution
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?
Cas A	Oui, mais il n'est généralement pas fait appel à des témoins.	Non
Cas B	Oui, mais il n'est généralement pas fait appel à des témoins.	Non

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle	Remboursements		
		Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?
Cas A	Dépend des revenus et du patrimoine	Oui	Cinquante pour cent	Oui, si les revenus de la personne augmentent, si sa situation financière s'améliore, et en cas de paiement échelonné.
Cas B				

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?
		Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
Cas A					
Cas B	Est laissée à l'appréciation du tribunal	Normalement 1,85 € pour 55 caractères plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires	Est laissée à l'appréciation du tribunal	55 € l'heure plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires	Signification de documents à l'étranger

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

La version originale de cette page [de](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 2 – droit de la famille – garde des enfants - Allemagne

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – garde des enfants, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère intente une action en justice pour limiter le droit de visite accordé au père.

Case B – Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B) pendant plusieurs années. Elles ont un enfant ensemble, mais se séparent immédiatement après la naissance de celui-ci. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), comme le jugement les autorise à le faire, tandis que le père reste dans l'État membre B. Quelques années plus tard, la mère intente une action en justice dans l'État membre A pour modifier le droit de visite du père.

Frais en Allemagne

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance	Appels
	Frais d'instance initiaux	Frais d'instance initiaux
Cas A	44,50 EUR	Appel: 89 EUR Appel sur un point de droit: 133,50 EUR
Cas B	44,50 EUR	Appel: 89 EUR Appel sur un point de droit: 133,50 EUR

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Première instance: 590 EUR	À l'appréciation du tribunal	85 EUR l'heure plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires
Cas B	Non	Première instance: 590 EUR	À l'appréciation du tribunal	85 EUR l'heure plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires

Frais d'indemnisation de témoins

Étude de cas	Indemnisation de témoins	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût
Cas A	Oui	Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres
Cas B	Oui	Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle	Remboursements

	Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	Dépend des revenus et du patrimoine	Oui	Oui, si les revenus de la personne augmentent, si sa situation financière s'améliore et en cas de paiement échelonné.
Cas B	Dépend des revenus et du patrimoine	Oui	Oui, si les revenus de la personne augmentent, si sa situation financière s'améliore et en cas de paiement échelonné.

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A						
Cas B	À l'appréciation du tribunal	Normalement 1,85 € pour 55 caractères plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires	À l'appréciation du tribunal	55 € l'heure plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires	Coûts de signification des documents à l'étranger	

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

La version originale de cette page [de](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Allemagne

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – pension alimentaire, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde le droit de garde de l'enfant à la mère. Le seul point litigieux non réglé concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question.

Cas B - Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B). Elles ont un enfant de trois ans. Elles se séparent. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde à la mère. Avec l'accord du père, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), où ils établissent leur résidence.

Un point litigieux reste en suspens. Il concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question dans l'État membre A.

Frais en Allemagne

Frais afférents aux instances et aux appels

Étude de cas	Instance	Appels
	Frais d'instance initiaux	Frais d'instance initiaux
Cas A	Dépendent du montant de la pension alimentaire demandée	Dépendent du montant de la pension alimentaire demandée
Cas B	Dépendent du montant de la pension alimentaire demandée	Dépendent du montant de la pension alimentaire demandée

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice		Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Oui	Dépend du montant de la pension alimentaire demandée	Non	Dépendent du type de mesure d'exécution	À l'appréciation du tribunal	Fondé sur un taux horaire, le niveau diffère selon le domaine d'activité,

						max. 100 EUR plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires
Cas B	Oui	Dépend du montant de la pension alimentaire demandée	Non	Dépendent du type de mesure d'exécution	À l'appréciation de l'instance	Fondé sur un taux horaire, le niveau diffère selon le domaine d'activité, max. 100 EUR plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires

Frais d'indemnisation de témoins

Étude de cas	Indemnisation de témoins					
	Les témoins sont-ils indemnisés?			Coût		
Cas A	Oui			Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres		
Cas B	Oui			Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres		

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle	Remboursements			
	Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?		Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?	
Cas A	Dépend du revenu et de la situation financière	Oui		Augmentation du revenu de la personne et amélioration de sa situation financières et en cas de paiement échelonné	
Cas B	Dépend du revenu et de la situation financière	Oui		Augmentation du revenu de la personne et amélioration de sa situation financière et en cas de paiement échelonné	

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description
Cas A					
Cas B	À l'appréciation du tribunal	Normalement 1,85 EUR pour 55 caractères plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires	À l'appréciation du tribunal	55 EUR l'heure plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires	Signification de documents à l'étranger

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

La version originale de cette page [de](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat - Allemagne

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit des contrats, il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: une société a livré des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice pour obtenir le parfait paiement du prix.

Cas B – Situation transnationale: une société dont le siège social est situé dans l'État membre B livre des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR à un acheteur situé dans l'État membre A. La législation de l'État membre B est applicable au contrat, et celui-ci est rédigé dans la langue de l'État membre B. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur situé dans l'État membre A considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu. Le vendeur décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A pour obtenir le parfait paiement du prix prévu par le contrat signé avec l'acheteur.

Frais en Allemagne

Frais afférents aux instances et aux appels

Étude de cas	Instance	Appels
	Frais d'instance initiaux	Frais d'instance initiaux
Cas A	864 EUR	Appel sur les points de fait et de droit: 1 152 EUR Appel sur les points de droit: 1 440 EUR
Cas B	864 EUR	Appel sur les points de fait et de droit: 1 152 EUR Appel sur les points de droit: 1 440 EUR

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice		Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Oui	Première instance: 1 950 EUR	Non	Dépendent du type de mesure d'exécution	Non	Fondé sur un taux horaire, le niveau diffère selon le domaine d'activité, max. 100 EUR plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires
Cas B	Oui	Première instance: 1 950 EUR	Non		Non	Fondé sur un taux horaire, le niveau diffère selon le domaine d'activité, max. 100 EUR plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires

Frais d'indemnisation de témoins

Étude de cas	Indemnisation de témoins	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût
Cas A	Oui	Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres
Cas B	Oui	Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle			Remboursements		
						Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide

	Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	En principe, pas d'aide juridictionnelle pour les personnes morales en dehors de l'Union européenne Conditions préalables: Si la partie n'est pas stable financièrement (indigente) et que l'action intentée a des chances d'aboutir et ne semble pas vexatoire	S'il ne reste pas plus de 15 EUR après déduction des indemnités pour la partie indigente et les membres de sa famille et après déduction des frais supplémentaires pour le logement, etc. Si tel n'est pas le cas, une aide totale est également applicable mais doit être remboursée par versements échelonnés; le montant des paiements échelonnés dépend du revenu résiduel.	1. Demande (il n'est pas nécessaire de faire appel à un avocat pour la demande) 2. Action pas encore achevée 3. Cf. également la première colonne	Oui, dans la mesure où elle a gagné	Coûts qui n'étaient pas essentiels pour la poursuite de l'action ou pour la défense	Cf. la deuxième colonne
Cas B	Cf. le cas A ci-dessus	Cf. le cas A ci-dessus	Cf. le cas A ci-dessus	Cf. le cas A ci-dessus	Cf. le cas A ci-dessus	Cf. le cas A ci-dessus

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description
Cas A					
Cas B	En principe pour tous les mémoires présentés et pour tous les documents écrits soumis comme éléments de preuve. Le tribunal peut s'abstenir d'ordonner la traduction des documents si tous les juges saisis de l'affaire comprennent la langue	Normalement 1,85 EUR pour 55 caractères plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires	La langue de procédure est l'allemand; si toutes les parties concernées ont une bonne maîtrise de la langue étrangère, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un interprète.	55 EUR l'heure plus les frais et l'impôt sur le chiffre d'affaires	Signification de documents à l'étranger

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.

La version originale de cette page [de](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 5 – droit commercial – responsabilité - Allemagne

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit de la responsabilité, il a été demandé aux États membres de conseiller le client au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: un fabricant d'équipements de chauffage livre un appareil de chauffage à un installateur. Celui-ci revend l'appareil à un client pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide de poursuivre en justice le fabricant, l'installateur et les compagnies d'assurances pour obtenir une indemnisation complète.

Case B – Situation transnationale: un fabricant d'équipements de chauffage établi dans l'État membre B livre un appareil de chauffage à un installateur situé dans l'État membre C. L'installateur revend l'appareil à un client dans l'État membre A pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après.

Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée auprès d'une compagnie d'assurances dans son propre État membre. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A contre le fabricant, l'installateur et la compagnie d'assurances dans l'État membre A pour obtenir une indemnisation complète.

Frais en Allemagne

Frais afférents aux instances et aux appels

Étude de cas	Instance	Appels
	Frais d'instance initiaux	Frais d'instance initiaux
Cas A	Dépendent du montant de l'indemnisation demandée	Dépendent du montant de l'indemnisation demandée
Cas B	Dépendent du montant de l'indemnisation demandée	Dépendent du montant de l'indemnisation demandée

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice		Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire ?	Coût
Cas A	Oui	Dépend du montant de l'indemnisation demandée	Non	Dépendent du type de mesure d'exécution	N'est pas requis par la loi; le tribunal peut cependant estimer qu'il convient de recourir à un expert, ce qui est en pratique très probable.	Fondé sur un taux horaire, le niveau diffère selon le domaine d'activité, max. 100 EUR plus les dépenses et la taxe sur le chiffre d'affaires
Cas B	Oui	Dépend du montant de l'indemnisation demandée	Non	Dépendent du type de mesure d'exécution	Cf. ci-dessus	Fondé sur un taux horaire, le niveau diffère selon le domaine d'activité, max. 100 EUR plus les dépenses et la taxe sur le chiffre d'affaires

Frais d'indemnisation de témoins

Étude de cas	Indemnisation de témoins	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût
Cas A	Oui	Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres
Cas B	Oui	Perte de salaire, max. 17 EUR par heure, frais de déplacement et autres

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle			Remboursements		
						Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide

	Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand l'aide est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus
Cas B	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description
Cas A					
Cas B	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	Normalement 1,85 EUR pour 55 caractères plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires	Cf. l'étude de cas n° 4 ci-dessus	55 EUR l'heure plus les frais et la taxe sur le chiffre d'affaires	Signification de documents à l'étranger

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.